



## LE CONCOURS EXTERNE SUR TITRES POUR L'ACCES AU CORPS DES INGENIEURS DES MINES

*Le corps des mines est un corps de fonctionnaires interministériel, administrativement rattaché au ministre de l'économie, dont la vocation et les missions de base s'articulent autour du développement, du contrôle et de la régulation des activités économiques.*

*Les ingénieurs des mines participent à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques, notamment dans les domaines relatifs :*

- 1. A l'industrie et à l'économie ;*
- 2. Aux technologies de l'information et de la communication, à leur utilisation et aux services qui leur sont associés ;*
- 3. A l'énergie et aux matières premières ;*
- 4. A la protection de l'environnement, à la sécurité industrielle et à la santé publique ;*
- 5. A la recherche, à l'innovation et aux technologies nouvelles ;*
- 6. A l'aménagement du territoire et aux transports ;*
- 7. A la normalisation et à la métrologie ;*
- 8. Aux banques, aux assurances et aux services financiers.*

### ➤ Références du concours :

- Décret n° 2009-63 du 16 janvier 2009 modifié, portant statut particulier du corps des ingénieurs des mines (en particulier, les articles 4 et 7) ;
- Arrêté du 21 janvier 2011 fixant les modalités d'organisation du concours externe sur titres pour l'accès au corps des ingénieurs des mines ;
- Arrêté du 21 décembre 2015 portant ouverture au titre de l'année 2016 d'un concours externe sur titre pour l'accès au corps des ingénieurs des mines.

### ➤ Qualités et conditions pour concourir :

- le concours est ouvert aux candidats titulaires, au 1<sup>er</sup> janvier 2016 d'un diplôme de doctorat dans un domaine de compétence du corps ou qui peuvent justifier de qualifications au moins équivalentes attribuées dans les conditions prévues par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 ;
- une formation de neuf mois à Mines ParisTech et Télécom ParisTech est préalable à la titularisation ;
- 1 poste est ouvert au concours externe sur titres de 2016, comme les années précédentes.

### ➤ Epreuves

- Une épreuve de préadmissibilité sur examen du dossier de candidature

- 2 épreuves d'admissibilité :
  - 1°) Rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier, sur un sujet en rapport avec les missions du corps (coefficient 1, durée 4 heures) ;
  - 2°) Epreuve orale d'une heure portant sur le parcours et les travaux scientifiques effectués par le candidat consistant en un exposé oral par le candidat de sa thèse, suivi d'un échange avec les membres du jury (coefficient 2).
- Une épreuve d'admission : entretien à caractère général d'au moins une heure avec le jury (coefficient 3).

➤ Calendrier 2016

Date limite de dépôt des dossiers d'inscription au Service du Conseil général de l'économie : **le 4 mars 2016**

- Épreuves d'admissibilité - *calendrier donné à titre indicatif* :
  - écrit : 29 avril 2016
  - oraux : du 30 mai au 1er juin 2016.
- Epreuve d'admission : 2 juin 2016
- Début de la formation à Mines ParisTech: le 10 octobre 2016.

➤ Liste des lauréats des années précédentes

Année	Lauréat[e]
2012	Laure MENETRIER
2013	Thomas LOMBES
2014	Côme BERBAIN
2015	Claire BARITAUD

➤ Demandes de renseignements et retrait des dossiers d'inscription

Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique,  
 Service du Conseil général de l'économie  
 Télédéc 333  
 139 rue de Bercy  
 75572 Paris Cedex 12

Tél. 01 53 18 24 05

mél : [contact@cgeiet.finances.gouv.fr](mailto:contact@cgeiet.finances.gouv.fr) internet : <http://www.cgeiet.org/>

➤ Dossier d'inscription également téléchargeable sur le site Internet du C.G.E. :

<http://www.economie.gouv.fr/cge/concours>

**Une réunion d'information est organisée le 10 février 2016 à 12h30 au ministère de l'économie et des finances, 139 rue de Bercy, 75012 Paris, en salle 4210 D, bâtiment Colbert.**